

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Rénovation énergétique
du 35 rue de Lyon –
majoration du loyer
suite à travaux – Lot 3
menuiserie extérieure
PVC

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT,
Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU 35 RUE DE LYON – MAJORATION DU LOYER SUITE À TRAVAUX – LOT 3
MENUISERIE EXTÉRIEURE PVC

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n°171106_19 en date du 06 novembre 2017, relative au renouvellement de bail des logements de gendarmes, 35 rue de Lyon à THIERS, à compter du 01/03/2027, pour une durée de 9 ans ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS a lancé un plan de rénovation énergétique du bâtiment sis 35 rue de Lyon à THIERS ;
- **Considérant** que ce bâtiment est actuellement loué aux effectifs de la Gendarmerie Nationale qui l'occupent depuis le 01/03/2017, et par contrat jusqu'au 28/02/2026, pour un loyer annuel de 184 405,00 euros ;
- **Considérant** que l'ensemble des travaux engagés va avoir une incidence sur la majoration des loyers actuellement pratiqués ;
- **Considérant** que cette majoration prendra effet à réception des ouvrages proportionnellement aux différents montants par lot prévus dans le cadre d'un marché public ;

La majoration B12 appliquée pour la prise en charge des travaux par la Gendarmerie, se répartit comme suit :

- Lot 3 - Menuiseries extérieures PVC pour un montant de 9 996,00 euros TTC ;

Le montant des surloyers est annuel et pour une durée de 5 ans, calculé sur le montant estimatif des travaux à réaliser ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la majoration des loyers du bâtiment situé au 35 rue de Lyon pour le lot 3 - Menuiseries extérieures PVC pour un montant annuel de 9 996,00 euros Toutes Taxes Comprises et pour 5 ans ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER